

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Diplôme : **DU TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME**

Responsable (s) : **Magali Batty et Sophie Baduel**

SESSION 1

SESSION 2 (PAS DE SESSION 2)
(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu (pas de contrôle terminal)

UE	Épreuve		Durée	Coeff.	Report
	Epreuve				
1	UE101 : symptomatologie et démarche diagnostique	1/Dossier collectif : recherche documentaire (25%) 2/Dossier individuel : recommandations de bonne pratique (25%) 3/Dossier individuel : étude de cas (25%) 4/Examen écrit fin d'année (25%)		10	NA
2	UE102 : Fonctionnements	1/Dossier collectif : recherche documentaire (30%) 2/Dossier individuel : étude de cas (30%) 3/Examen écrit fin (40%)		10	NA
3	UE 103 : De l'évaluation à l'intervention	1/Dossier collectif : problématique d'intervention (20%) 2/ Dossier individuel : recommandations de bonne pratique (20%) 3/ Dossier individuel : Analyse fonctionnelle (20%) 4/ Examen écrit fin d'année (40%)		20	NA
4	UE104 : Stages	1/ rapport de stage1 (15%) 2/Grille d'évaluation du référent stage1 (35%) 3/ rapport de stage2 (15%) 2/Grille d'évaluation du référent stage2 (35%)		20	NA
5	UE105 : Projet tuteuré	Dossier individuel avec documents fin d'année (100%)		20	NA

Contrôle continu ET Contrôle terminal

UE	Épreuve		Durée	Coeff.
	Epreuve			
1				
2				
3				
4				

Informations complémentaires

La formation est validée avec l'obtention d'une moyenne de 10/20 minimum.

Chaque UE est également validée par l'obtention d'une note moyenne de 10/20 minimum. Elles ne sont pas compensables entre elles.

Modalités de contrôle de connaissances envisagées par UE :

UE101 : Cette UE est évaluée par

- Un travail collectif : recherche documentaire. Cette épreuve compte pour 25% de la note finale à l'UE.
- Un travail individuel basé sur les recommandations de bonnes pratiques. Cette épreuve compte pour 25% de la note finale à l'UE.
- Et un travail individuel supplémentaire portant sur une étude de cas. Cette épreuve compte pour 25% de la note finale à l'UE.

L'ensemble de ces épreuves ont lieu au cours du semestre via l'interface du site de la formation.

- Un examen écrit individuel en fin d'année pour lequel l'utilisation de documents est déconseillée. Cette épreuve compte pour 25% de la note finale
- UE102 : Cette UE est évaluée par

- Un travail collectif : recherche documentaire. Cette épreuve compte pour 30% de la note finale à l'UE.
- Un travail individuel portant sur une étude de cas. Cette épreuve compte pour 30% de la note finale à l'UE

L'ensemble de ces épreuves ont lieu au cours du semestre via l'interface du site de la formation.

- Un examen écrit individuel en fin d'année pour lequel l'utilisation de documents est déconseillée. Cette épreuve compte pour 40% de la note finale

UE103 : Cette UE est évaluée par

- Un travail collectif basé sur une problématique de l'intervention
- Deux travaux individuels, l'un sur **les recommandations de bonnes pratiques** et l'autre sur une analyse fonctionnelle

L'ensemble de ces épreuves ont lieu au cours du semestre via l'interface du site de la formation. Chacune de ces épreuves compte pour 20% de la note finale à l'UE

- Un examen écrit individuel en fin d'année pour lequel l'utilisation de documents est déconseillée. Cette épreuve compte pour 20% de la note finale.

UE104 : Chaque stage (deux stages obligatoires) sera évalué d'une part par un rapport de stage et par la grille d'évaluation complétée par le référent du stage d'autre part.

- Un rapport de stage 1 comprenant notamment la présentation et l'identification des besoins (satisfaits et non satisfaits en accompagnement, les problèmes rencontrés afin de procéder à leur analyse et de proposer des solutions. Cette épreuve compte pour 15% de la note finale à l'UE.
- Un rapport de stage 2 comprenant notamment la présentation et l'identification des besoins (satisfaits et non satisfaits en accompagnement, les problèmes rencontrés afin de procéder à leur analyse et de proposer des solutions. Cette épreuve compte pour 15% de la note finale à l'UE.
- Une grille d'évaluation complétée par le référent de stage 1 comportant 4 domaines (attitude adaptée, questionnements/réflexion, investissement, respect des bonnes pratiques). Chaque domaine étant évalué sur 5 points. Cette épreuve compte pour 35% de la note finale à l'UE.
- Une grille d'évaluation complétée par le référent de stage 2 comportant 4 domaines (attitude adaptée, questionnements/réflexion, investissement, respect des bonnes pratiques). Chaque domaine étant évalué sur 5 points. Cette épreuve compte pour 35% de la note finale à l'UE.

UE105 : Cette UE est évaluée par un dossier réalisé de manière individuelle avec documents. Ce dossier doit présenter le cahier des charges (phase d'analyse) du projet, la phase de conception et le livrable qui découle du travail de projet tuteuré. L'épreuve a lieu pendant la période d'examen, elle compte pour 100% de la note finale.